



heritage egal pour les enfants dont un pas reconnu

Par **mumu**, le **08/09/2010 à 16:07**

Bonjour, j'ai un fils de 20 ans, qui n'a pas été reconnu par son père. Je l'ai élevé seule.
Depuis ses 4 ans, je vis avec un homme et nous sommes mariés et avons eu un enfant.
Comment faire pour que nos deux enfants aient part égale au moment de l'héritage, sans que mon mari soit obligé d'adopter notre grand fils??
merci d'avance

Par **mimi493**, le **08/09/2010 à 16:19**

Pour votre succession, les deux enfants sont à égalité.
Pour la succession de votre mari, il pourrait faire un testament pour laisser la quotité disponible à votre fils mais là - vous, vous ne pourrez rien avoir, à part l'usufruit sur sa part - votre fils aura 60% de droits de succession à payer (donc impossible de mettre à égalité les deux enfants).
Reste l'adoption simple.